

# Garanties

En sa qualité de leader européen en fabrication de fenêtres et portes, Internorm est riche d'une expérience de plus de 85 ans en matière de développement de produits et d'assurance de qualité. Notre nom est synonyme de produits d'une fiabilité exceptionnelle et d'une durée de vie élevée. Voici nos garanties :

## Garantie

**10**  
ANS

- Contre les décolorations et l'apparition de fissures aux surfaces de profils de fenêtres et portes en PVC blanc.
- Contre les décolorations et l'apparition de fissures aux surfaces de profils de fenêtres et portes en PVC capotés du côté intérieur.
- Contre les décolorations et l'apparition de fissures sur les surfaces éloxées ou thermolaquées de profils de fenêtres et de portes en aluminium.
- Contre la buée entre les vitrages isolants avec intercalaire ISO ou en aluminium.
- Sur la fonction de l'association des matériaux bois, mousse thermique et profils en aluminium pour les modèles HF 310 et HV 350, sous réserve de l'application des conseils de montage et d'entretien indiqués par Internorm.
- Sur la fonction du collage et de l'étanchéité de vitrage isolant avec les profils de fenêtres pour les modèles HF 310 et HV 350, sous réserve de l'application des conseils de montage et d'entretien indiqués par Internorm.
- Sur le collage des petits bois à coller.

## Garantie

**5**  
ANS

- Contre les corrosions de poignées de portes d'entrée dotées d'une couche en PVD lors de l'absence de dommages mécaniques.
- Contre les changements de couleurs et les formations de fissures dans les panneaux décors des portes d'entrées. Aucune garantie pour tous changements de l'optique des surfaces suite aux salissures ou encrassement.

## Garantie

**3**  
ANS

- Contre les décolorations et l'apparition de fissures de surfaces de profils de stores à rouleaux en PVC.
- Contre les décolorations et l'apparition de fissures aux surfaces éloxées ou thermolaquées de profils de stores à rouleaux et de jalousies en aluminium.
- Sur le fonctionnement des ferments de fenêtre et de porte sous réserve du respect des directives de montage et d'entretien Internorm.

## Garantie de travaux

**30**  
ANS

De plus, Internorm se porte garant que les produits Internorm puissent être remis en état de manière régulière par nos spécialistes (pièces d'origine non obligatoires) et que leur fonctionnement intégral soit garanti pendant une période de 30 ans sous réserve d'absence de dommages physiques des cadres (=cadre et vantail). Le délai de garantie de 30 ans commence à la date de production. Les prestations et matériaux nécessaires ainsi que les heures de travail seront facturés aux taux en vigueur au moment de l'intervention.

Garanties / Extrait :

Le texte intégral de nos garanties, les conditions de prestations de garantie et les démarches nécessaires en cas de défaillance figurent dans le manuel Internorm. Vous recevez ce manuel lors de la livraison de nos produits. Vous pouvez également le demander à votre distributeur Internorm.